



# EXAMEN PRÉALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE EST COMPRISE ENTRE 1,2 KG/J ET 12KG/J DE DB05 (C.-À-D. ENTRE 20EH ET 200EH)

Formulaire 1.2

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPIANC - Service Public Intercommunal d'Assainissement Non Collectif. Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPIANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées. Chaque installation d'assainissement non collectif doit faire l'objet d'une demande distincte. Votre dossier sera étudié en deux temps :

-	_ •	/	,	-		
	artie	race	MILLO	CDI		
_	ulle			3 P I	/=1	40

Date:

Référence:

Adresse:

- Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné
- Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPIANC est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 21 avril 2015 modifié fixant les prescriptions techniques applicables à la conception, l'exploitation, la surveillance et l'évaluation de la conformité des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPIANC. Cet imprimé (8 pages) est un modèle de demande destiné au contrôle réglementaire des dispositifs d'assainissement non collectif. La présente demande doit être dûment complétée et signée par le demandeur. Elle doit être accompagnée des pièces nécessaires à la vérification des prescriptions relatives à l'assainissement non collectif. Le dossier complet doit être retourné au service préalablement aux travaux. Ce document, une fois examiné et complété par le SPIANC, constitue le rapport (8 pages hors plans) prévu à l'article L2224-8 III 1° du Code Générale des Collectivité Territoriale. Ces données sont exploitées dans le cadre de la gestion du service public de l'assainissement non collectif tel que prévu par les textes en vigueur. Les conditions de conservations, modifications, communication et limitation des données figurent au règlement du service. Vous pouvez accéder à vos données pour y exercer votre droit sur simple demande à **anc@civis.re** ou à **dpo@civis.re**. Consultez le site **cnil.fr** pour plus d'informations sur vos droits.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : **www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr** et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers ou vous rapprocher d'un professionnel. Des modèles (panneau d'information du public, courrier de demande de dérogation sans expertise, courrier de demande de dérogation avec expertise et cahier de vie) sont disponibles sur le site.

Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière est indispensable. (cf. réglementation)

# Je soussigné certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts et que j'ai pris connaissance du règlement de service. En outre, je m'engage : À informer le SPIANC de toute modification de mon projet avant le début des travaux, À informer au moins 10 jours à l'avance le SPIANC de la date d'exécution des travaux et à réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPIANC, À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPIANC (contrôle de bonne exécution des travaux); À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal et ses annexes au SPIANC. À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement et à assurer le bon entretien de son installation, conformément aux consignes du fabricant et à transmettre les résultats d'autosurveillance au service en charge du contrôle, À m'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPIANC. Signature:



# INFORMATIONS GÉNÉRALES

NIATI	IDE DE LA DEM	ANDE				
NAIC	JRE DE LA DEM	ANDE				Code interne
Le projet d'i	nstallation d'assainis	sement non	collectif est prévu dans l	e cadre :		code interne
☐ d'une demande de permis de construire <b>d'une construction neuve</b>				CC		
	mande de permis de c mation, agrandisseme		ne construction déjà exis	tante		сс
de la réh	abilitation ou de la <mark>cr</mark> é	éation d'une i	nstallation sans permis d	e construire		CN
conclusio			tallation suite à une préce ci-contre la référence (nu		Réf. du précédent projet.	АМ
> coo	RDONNÉES DU	PROPRIÉ	<b>ÉTAIRE</b> (MAÎTRE D	OUVRAG	E)	
Nom d'usag	e et prénom du propri	étaire ·		Nom de no	aissance :	
Nom de l'en	treprise. le cas échéan	t :		Numéro SI	RET :	
Adresse :						
Code postal	:	Commune :			Tél. :	
Courriel:				@		
En r <mark>emplissant</mark>	le présent formulaire, j'acc	epte de recevoir	<mark>r par cour</mark> rier électronique les d	ocuments de l'adr	ninistration concernant mon pro	jet d'assainissement.
			<mark>l'édi</mark> tion de la facture po			
Ge <mark>nre :</mark>		Date de nai	ssance :/			
Lie <mark>u de nais</mark>	sance (Pays/Départen	nent/Ville) :	/		/	
La facturation est faite au nom du propriétaire (art. R2224-19-8 du CGCT).  Si vous prenez en charge la facture pour le compte du propriétaire et que vous souhaitez qu'elle soit adressée à votre nom (tiers solidaire), dans le cadre d'une vente par exemple, préciser le nom et les coordonnées du mandataire ci-dessous et de joindre obligatoirement le mandat associé.  Désignation / Nom et prénom du mandataire :						
LOCA	LISATION DU I	PROJET				
			<b>nent</b> (si différente de l'adr	esse du demar	ideur) :	
					T41	
	:adastrale <mark>de l'habitati</mark>				Tél. :	
Páfáranca o	à ast située l'installation	on d'assainle (s	ement si différente :		extrait cade	bligatoirement un astral de la parcelle
Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) : Référence où est située l'installation d'assainissement, si différente :  CARACTÉRISTIQUES DU PROJET						
	•					
CON	CEPTION & MIS	SE EN ŒU	IVRE			
Concepte	ur du projet (bur	eau d'étud	es, maître d'œuvre,			
Nom :		Tél. :		Courriel :		@
	eur (entreprise ou					
Nom :		Tél. :		Courriel :		@

### EXAMEN PRÉALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION Organique est comprise entre 1,2 kg/j et 12kg/j de db05 (c.-à-d. entre 20eh et 200eh)

MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE					
Desserte en eau par distribution :					
CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE					
Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? OUI NON Si oui, sera-t-il en partie conservé ? OUI NON Les détails des éléments conservé sont à identifier sur les plans joindre à la demande Plusieurs immeubles sont raccordés à une unique installation d'assainissement : OUI NON Si oui, indiquez combien d'immeubles sont raccordés à l'installation ?  Les immeubles doivent être clairement identifier sur les plans. Rappel : chaque installation d'assainissement non collectif doit faire l'objet d'une demande distincte Dimensionnement retenu Une note de calcul est obligatoire et doit être jointe en annexe Dans le cas d'extension, le dimensionnement doit être considéré après travaux  Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ? :					
Résidentiel Location Autre (préciser) :  Quelle est la capacité d'accueil totale retenue de(s) l'immeu	uble(s) ? :	EH ( Équivalent habitant)			
Renseigner le tableau ci-dessous (ou joindre un détail similaire)  Usage et n° des locaux		Volume journalier I/j			
Osuge et il des localox	Nature des eaux usées produites  □ Domestique & Assimilé □ Autr □ Domestique & Assimilé □ Autr □ Domestique & Assimilé □ Autr	resres			
Domestique & Assimilé Autres  Soit un volume total journalier d'eaux usées retenu pour le dimensionnement de l'installation (en litres/jours):  OBSERVATIONS (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPIANC l'examen du projet d'installation)					
COLLECTE DES EAUX PLUVIALES					
Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ?   OUI  NON					

Page 3

N.B. Le système de collecte des eaux pluviales ne doit pas être raccordé au système de collecte des eaux usées, sauf justification expresse et à la condition que le

dimensionnement du système de collecte et celui de la station de traitement des eaux usées le permettent.



## **CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN**

Référence de l'étude de définition et de dimensionnement de l'assainissement et de l'étude de sol?



L'étude devra être jointe au présent dossier et fournir les à minima les informations ci-dessous :

#### Les données générales :

- ✓ Terrain inondable ou zones humides
- ✔ Présence d'une nappe d'eau (hors niveau exceptionnel)
- ✔ Pente du terrain existant et reconstitué
- ✓ Zone à usage sensible
- ✓ Autre zonages particuliers (PPRI, etc.)
- ✓ Flux à traiter (dimensionnement cf. § dimensionnement retenu Les données sur l'environnement
- ✓ Surface totale de la parcelle d'implantation
- Description de la parcelle (disponible pour l'ouvrage d'assainissement, points de rejets éventuels etc.)

#### Les données pédologiques :

- ✓ Sondage de reconnaissance pour l'appréciation de la nature du sol (nature, texture et structure du sol, détection de présence d'hydromorphie etc.)
- ✓ Profondeur et nature du substratum
- ✓ Mesures de perméabilité (capacité d'épuration et d'infiltration)

1	П	

RAPPEL IMPORTANT: la présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan d'implantation de l'ANC au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (canalisations, ventilations, prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation ...) devront obligatoirement figurer à l'échelle.

# CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETÉE

DETAIL DU DISPOSITIF DE TRAITEMENT	Partie réservée au SPIANC
Prétraitement	
Bac à grais <mark>ses</mark>	Le prétraitement est adapté ?
☐ Dégrilleur	□ OUI □ NON
☐ Dégraisseur	
☐ Autres prétraitements :	
Capacité nominale: EH ou m³/j	Le dispositif est réglementaire ?
Surface occupée par le traitement secondaire : m²	□ OUI □ NON □ S. O.
Profondeur de fouille :m	
Si présent, joindre obligatoire la fiche technique (caractéristiques) et le plan du prétraitement	
Traitement primaire	
☐ Fosse toutes eaux Volume : m³	Le dispositif de traitement
☐ Décanteur digesteur et autres fosses Volume : m³	est-il adapté aux contraintes de sol ? (Perméabilité, nappe, pente, etc)
☐ Autre dispositif (boues activées, SBR, etc) :	
Capacité nominale: EH ou m³/j	
Surface occupée par le traitement secondaire : m²	
Profondeur de fouille : m	
Joindre les fiches techniques ou préciser les caractéristiques (note de calcul et plan) des ouvrages.	

Partie réservée au SPIANC Éléments fournis

■ NON

□ NON

■ NON

□ OUI



#### Partie réservée au SPIANC **DETAIL DU DISPOSITIF DE TRAITEMENT** (SUITE) **Traitement secondaire** Le dimensionnement du dispositif Système d'épuration par le sol en place ou reconstitué (Tranchées, lit d'épandage, de traitement est-il adapté filtre à sable ou tertre) au logement/capacité d'accueil? ☐ Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolithe ■ NON ■ Autre dispositif Description de l'installation : L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires? (proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage d'eau etc.) Capacité nominale: EH ou $m^3/j$ □ OUI ■ NON Emprise occupée par le système de traitement : $m^2$ Surface occupée par le traitement secondaire : $m^2$ Le dispositif est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, Profondeur de fouille : immeuble)? Joindre les fiches techniques ou préciser les caractéristiques (note de calcul et plan) des ouvrages ■ NON Autres observations: □ Toilettes sèches : Dans le cas de toilettes sèches, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères. Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) : La ventilations des ouvrages est assurée? **Ventilations des ouvrages** □ OUI ■ NON Renseigner les dispositifs de ventilation et de traitement d'air prévu.

Joindre le<mark>s fiches techniques et/ou préciser les p</mark>lans et caractéristiques (note de calcul et plan)

des ouvrages.



# EXAMEN PRÉALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE EST COMPRISE ENTRE 1,2 KG/J ET 12KG/J DE DBO5 (C.-À-D. ENTRE 20EH ET 200EH)

DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS	Partie réservée au SPIANC
Joindre les fiches techniques et /ou une note descriptive	
☐ Chasse Automatique (chasse à auget, auget basculant)	Le dispositif annexe est-il
☐ Pompe ou système de relevage	adapté au projet ?
Volume du poste : L	□ OUI □ NON □ S. O.
Usage : 🔲 Eaux brutes 🔲 Eaux <mark>prétraitées 🗎 Eaux traitées</mark>	
Autres équipements électromécaniques :  Joindre le détail dans le cas ou plusieurs poste ou chasse sont présents	
Puissance estimée de l'ens <mark>emble des équipements : (pompes, aérateurs,</mark>	
automates) : kW	
MODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES¹	
Day infiltration dans less landages.	Cas de rejet par infiltration :
Par infiltration dans le sol en place :  Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation	le rejet est-il adapté au contexte
Lit d'infiltration / d'irrigation	parcellaire et à la nature du sol ?
	□ OUI □ NON
Par rejet dans un puits d'infiltration	Care de veiet deme un muite
Le rejet est situé en zone sensible (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)	Cas de rejet dans un puits : Le rejet est-il autorisé ?
Existe-t-il un autre point de déversement sur l'installation d'assainissement ou en amont (regards, Bypass) ?   OUI  NON	□ OUI □ NON □ S. O.
Joindre les caractéristiques et le plan (dimensions /profondeur etc.) des ouvrages d'infiltrations	Absence de rejet en milieu superficiel ?
	□ OUI □ NON
DISPOSITIFS DE MESURES	
Dispositif de prélèvement avant le rejet des eaux usées traitées	La disposible da massura
Dispositif de mesure du débit en entrée du système d'assainissement	Le dispositif de mesure est-il adapté au projet ?
☐ Dispositif de mesure du débit en sortie du système d'assainissement	
☐ Dispositif de mesure de la température et du PH	- cor - non - s.c.
☐ Autre Dispositif de mesure :	
N.B. Les caractéristiques et la position des dispositifs de mesure doivent être indiquées sur le plan masse	
du projet.	
Description du dispositif :	
GESTION DES DÉCHETS DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT	
	La gestion des sous-produits
Quelle est la nature des déchets produits (refus de prétraitement, boues, graisses, sables, etc.) ? :	est-elle tracée et conforme ?
	□ OUI □ NON
	2 331 2 3300
Quel est le mode de gestion de ces déchets ?	
✓ Estimation de la quantité des boues produites :	
✓ Destination de la quantité des bodes produites :	Le volume de stockage couvert
✓ Destination des autres déchets :	est-il suffisant ?
	□ OUI □ NON
Quel est le volume de production stockable ? :	
N.B. le maître d'ouvrage doit pouvoir justifier de la pérennité de la filière de gestion des sous- produits de l'assainissement et de leur conformité réglementaire	
¹Se référer au règlement du SPIANC et au règlement sanitaire.	

# EXAMEN PRÉALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE EST COMPRISE ENTRE 1,2 KG/J ET 12KG/J DE DB05 (C.-À-D. ENTRE 20EH ET 200EH)

#### MAINTENANCE ET SURVEILLANCE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT

Quels sont les essais et les contrôles préalables à la mise en service de l'installation prévue ?

Quelles sont les principales opérations de maintenance à réaliser sur l'installation d'assainissement non collectif ? :

(Renseigner le tableau ci-dessous ou joindre un détail similaire)

Composant de l'installation	Opérations	Fréquence
□ collecte		
☐ traitement		
□ autosurveil <mark>lance</mark>		
□ coll <mark>ecte</mark>		
□ tr <mark>aitement</mark>		
□ autosurveillance		
□ collecte		
□ traitement		
□ autosurveillance		
□ collecte		
□ traitement		
□ autos <mark>urveillance</mark>		

#### Partie réservée au SPIANC

Les modalités de mise en service et de réception sont-elles conformes ?

□ OUI □ NON

e projet de C.d	.V est fournie ?
□ OUI	□ NON



Le maître d'ouvrage doit mettre en place un programme d'exploitation sur 10 ans adapté aux recommandations du fabricant. Le projet de « cahier de vie » contenant les modalités d'exploitation devra être joint à la demande. Les rapports d'essai, les documents de réception et le cahier de vie dans sa version définitive avec le programme d'exploitation sur 10 ans seront remis lors de l'achèvement de l'ouvrage. Un modèle de cahier de vie est disponible en suivant le lien donné en page 1

Pour mémoire, le service opère au contrôle de conformité annuel des installations d'assainissement de plus de 20 eH. Les éléments issus du cahier de vie seront à fournir lors de ces contrôles.



# PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE



- 1. Le présent formulaire dûment complété
- 2. L'Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière y compris les ouvrages d'infiltration indiquant la description (site, réseaux etc.) et le dimensionnement des ouvrages (note de calcul), les sondages (perméabilité) et les fiches techniques des équipements projetés
- 3. Les plans du projet d'assainissement non collectif
  - Plan de situation (1/5000 à 1/10 000e)
  - Plan d'implantation de la filière (1/100 à 1/250e) sur lequel figure l'immeuble et l'ensemble des composants de la filière ANC projetée à l'échelle (branchements, collecte, traitement et infiltration etc.)
  - Plan de coupe de la filière dans le terrain (avec points de niveau)
- **4.** Un justificatif d'adresse (personne physique) ET d'une pièce d'identité OU d'un extrait de Kbis (société ou professionnel) datant de moins de 3 mois OU pour les organismes publics : Code Service et n° d'engagement (CHORUS) du porteur de projet ou de son représentant.
- 5. Les avis particuliers et dérogations :
  - Avis hydrogéologue agrée (zone sensible, nappe ...)
  - Déclaration au titre du Code de l'environnement ...
  - · Arrêté portant dérogations aux prescriptions techniques réglementaires en vigueur
- **6.** Cette liste n'est pas exhaustive, vous pouvez compléter votre demande de toute pièce utile à la compréhension de votre projet (note de calcul, schéma ...)

# Partie réservée au SPIANC

# A

#### RAPPEL IMPORTANT

Le maître d'ouvrage doit mettre en place une surveillance des systèmes de collecte et des stations de traitement des eaux usées en vue d'en maintenir et d'en vérifier l'efficacité. Il doit rédiger et tenir à jour un « cahier de vie ». Un panneau d'information du public devra également être implanté sur le site et comporter à minima le nom du maître d'ouvrage, la nature du projet, le lieu où le dossier réglementaire ou de conception est consultable. Les Performances minimales de traitement attendues\* pour les paramètres DBO5, DCO et MES des stations recevant une charge brute inférieure à 120 kg/j de DBO5 sont rappelées dans le tableau ci-dessous.

Paramètre	CONCENTRATION maximale à respecter, moyenne journalière	RENDEMENT MINIMUM à atteindre, moyenne journalière	CONCENTRATION rédhibitoire, moyenne journalière
DBO5	35mg O2/I	60 %	70mg
DCO	200mg O2/I	60 %	400mg
MES		560 %	85mg/l

<sup>(\*)</sup> Source arrêté du 21 juillet 2015

# 3 AVIS DU SPIANC SUR LE PROJET D'INSTALLATION

L'avis du SPIANC sur votre projet d'installation sera émis à l'issue de l'examen du présent dossier fourni par le propriétaire, complété si nécessaire par une visite sur site. Votre dossier doit obligatoirement être complet.